



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/1994/5/Add.5
1er février 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 31 JANVIER 1994, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité, a l'honneur de porter à son attention des informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 24 et le 27 janvier 1994, il semble que 55 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera en annexe à la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Veuillez noter que le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 1 296.

ANNEXE

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés
par la Force de protection des Nations Unies

(24-27 janvier 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1264	24 janvier	00 h 47	01 h 40	Une patrouille AWACS a établi un contact radar avec un appareil se dirigeant vers le nord-ouest, à 20 kilomètres au sud de Gornj Vakuf. L'appareil a continué dans cette direction, jusqu'à 10 kilomètres au nord-ouest de Gornj Vakuf, puis a viré vers le sud-ouest. Un chasseur de l'OTAN envoyé en reconnaissance a établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8. Le chasseur de l'OTAN a suivi l'hélicoptère jusqu'à ce qu'il atterrisse au voisinage de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Variable Faible 110 noeuds
1265 1266	24 janvier	09 h 00	09 h 01	Les observateurs militaires des Nations Unies à Banja Luka ont observé deux hélicoptères Gazelle (Nos 12756 et 12928) qui atterrissaient à Zaluzani (10 kilomètres au nord de Banja Luka). Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Atterrissage Atterrissage
1267	24 janvier	09 h 00	14 h 30	Ce vol était d'abord un vol d'évacuation sanitaire approuvé (MEDEVAC) de Pale à Zvornik et retour. Il est devenu un vol non autorisé quand les observateurs militaires des Nations Unies à Zvornik se sont vu refuser l'accès à l'hélicoptère. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Inconnue Inconnue
1268	24 janvier	10 h 40	10 h 41	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère Mi-8 blanc à raies bleues et à croix rouge (No d'immatriculation T9-HAG) qui décollait de Zenica, pour se diriger vers le sud-ouest. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Décollage Faible
1269	24 janvier	11 h 00	11 h 01	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère Mi-8 bleu et blanc volant à 20 kilomètres au sud-ouest de Sarajevo, se dirigeant vers le sud. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud 5 000 pieds Faible
1270	24 janvier	13 h 15	13 h 16	Le vol No 381 des Nations Unies a établi un contact visuel avec un hélicoptère volant à 25 kilomètres au sud-ouest de Kiseljak, se dirigeant vers le nord. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Inconnue Inconnue
1271	24 janvier	14 h 15	14 h 16	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère Mi-8 volant à 20 kilomètres au sud-ouest de Sarajevo, se dirigeant vers le nord-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est 1 500 pieds Faible
1272	24 janvier	14 h 38	14 h 43	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8 portant des raies bleues et une croix rouge, qui atterrissait à Zenica. Peu de temps après, le même hélicoptère a décollé et s'est dirigé vers le sud-ouest. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est/ sud-ouest Faible Basse
1273	24 janvier	14 h 55	14 h 56	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère vert Mi-8 volant à 10 kilomètres au nord-est de Banja Luka. Peu après, le contact a été perdu en raison du mauvais temps. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Faible Basse
1274	24 janvier	15 h 14	15 h 23	Une patrouille AWACS a établi un contact radar avec une trace, à 10 kilomètres au nord-est de Posusje, l'appareil se dirigeant vers le nord. Le chasseur de l'OTAN n'a pu être envoyé en reconnaissance pour des raisons opérationnelles. Le contact radar a été perdu à 10 kilomètres au sud-ouest de Prozor. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Inconnue 115 noeuds
1275	24 janvier	16 h 06	16 h 09	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8, portant des bandes bleues et une croix rouge, qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Atterrissage Atterrissage
1276	24 janvier	17 h 08	17 h 29	Une patrouille AWACS a établi un contact radar à 20 kilomètres au sud-ouest de Gornj Vakuf, l'appareil se dirigeant vers le sud. Le contact radar a été perdu au voisinage de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Inconnue 80 noeuds
1277	24 janvier	19 h 03	19 h 04	Un appareil des Nations Unies a établi un bref contact visuel avec un hélicoptère volant à 20 kilomètres au nord-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-ouest Très faible Basse

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1278	24 janvier	22 h 36	23 h 13	Une patrouille AWACS a détecté une trace à 20 kilomètres au nord-est de Posusje. Le contact radar a été perdu à 10 kilomètres au sud de Prozor. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord 5 000 pieds Basse
1279	24 janvier	23 h 02	23 h 13	Une patrouille AWACS a détecté une trace à 25 kilomètres au nord-est de Posusje. Un chasseur de l'OTAN a été envoyé sur place et a établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8 qui atterrissait à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Très faible 80-90 noeuds
1280	24 janvier	23 h 10	23 h 25	Le personnel de la FORPRONU utilisant des lunettes de vision nocturne a observé un hélicoptère Mi-8 volant au voisinage de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Inconnue Inconnue
1281	24 janvier	23 h 36	00 h 02	Le personnel de la FORPRONU à Vitez a observé un hélicoptère survolant le voisinage. Le rapport a été transmis à l'OTAN et peu après l'appareil AWACS a établi un contact radar avec une trace, à 6 kilomètres au sud de Vitez. L'appareil se dirigeant vers le sud. Le contact radar a été perdu à 5 kilomètres au nord de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud 8 000 pieds 70 noeuds
1282	25 janvier	10 h 02	10 h 26	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc et bleu Mi-8, portant une croix rouge, se dirigeant vers le sud au-dessus de Zenica, où il a ensuite atterri. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud/nord, puis atterrissage Faible Basse
1283	25 janvier	10 h 58	11 h 54	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc et bleu Mi-8, portant une croix rouge, décollant de Zenica. L'hélicoptère a ensuite atterri à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud/nord, puis atterrissage Faible Basse
1284	25 janvier	12 h 05	12 h 52	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc et bleu Mi-8, portant une croix rouge, qui a décollé puis atterri deux fois à Zenica. Le premier décollage et le premier atterrissage non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine. Le second décollage et atterrissage fait l'objet du numéro d'ordre 1285.	Décollage et atterrissage Faible Basse
1285	25 janvier	12 h 49	12 h 54	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère blanc et bleu Mi-8 à 20 kilomètres au sud de Zenica, qui s'est dirigé vers le nord. Un chasseur de l'OTAN a observé l'hélicoptère atterrissant à Zenica. Dix camions et plusieurs personnes ont été observés près de l'atterrissage. Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé le même hélicoptère atterrissant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Faible Basse
1286	25 janvier	13 h 05	13 h 06	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8 se dirigeant vers le sud, à 15 kilomètres au sud-ouest de Vitez. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud 2 000 pieds Basse
1287	25 janvier	13 h 08	13 h 21	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère blanc et bleu Mi-8 au voisinage de Zenica, qui se dirigeait vers le sud. Il a atterri à 40 kilomètres au sud-ouest de Zenica. Des voitures et des personnes l'attendaient et des passagers ont débarqué. L'hélicoptère a redécollé et s'est dirigé vers le nord. Un chasseur de l'OTAN a perdu le contact visuel peu après, pour des raisons opérationnelles. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Faible Basse
1288	25 janvier	13 h 40	15 h 35	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc et bleu Mi-8, portant une croix rouge, qui a décollé et atterri deux fois à Zenica. Le premier décollage et le premier atterrissage non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine. Le second est décrit ci-après (No 1289).	Décollage et atterrissage Faible Basse
1289	25 janvier	14 h 29	15 h 03	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère blanc et bleu Mi-8 à 40 kilomètres au sud-ouest de Zenica, qui se dirigeait vers l'est. Il a atterri à 20 kilomètres au sud de Zenica après plusieurs escales en route puis a redécollé peu après et le contact visuel a été perdu près de Zenica. Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé le même hélicoptère atterrissant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est, puis nord Faible Basse

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1290	25 janvier	22 h 35	23 h 40	Une patrouille AWACS a détecté une trace, à 8 kilomètres au nord de Posusje, l'appareil se dirigeant vers le nord. Un chasseur de l'OTAN envoyé en reconnaissance a établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8 qui se dirigeait vers le nord, puis a survolé une position à 22 kilomètres au sud-ouest de Vitez. Les observateurs militaires des Nations Unies ont signalé avoir entendu un hélicoptère mais n'ont pu le voir en raison du mauvais temps. L'hélicoptère s'est ensuite dirigé vers le sud et a atterri à Posusje. Trois autres hélicoptères ont été observés au lieu d'atterrissage. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord, puis sud 2 000 pieds Basse
1291	26 janvier	00 h 19	00 h 38	Une patrouille AWACS a établi un contact par radar à 10 kilomètres au nord-est de Posusje, l'appareil se dirigeant vers le sud. Un chasseur de l'OTAN envoyé sur place a établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8 atterrissant à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Faible Basse
1292	26 janvier	09 h 10	09 h 40	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8, portant des bandes bleues et une croix rouge, qui décollait de Zenica. Le même appareil a ensuite été observé atterrissant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Décollage et atterrissage Faible Basse
1293	26 janvier	10 h 13	10 h 44	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8, portant des bandes bleues et une croix rouge, décollant de Zenica. Le même hélicoptère a ensuite été observé atterrissant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Décollage et atterrissage Faible Basse
1294	26 janvier	14 h 20	14 h 21	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8 blanc, à 15 kilomètres au sud-ouest de Vitez, se dirigeant vers le nord. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord 1 000 pieds Basse
1295	26 janvier	13 h 52	14 h 45	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8, portant des bandes bleues et une croix rouge, décollant de Zenica. A 14 h 40, un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère blanc Mi-8, portant des bandes bleues et une croix rouge, à 18 kilomètres au sud-est de Zenica. Le chasseur de l'OTAN a perdu le contact visuel près de Zenica. Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé le même hélicoptère atterrissant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud 2 000 pieds Basse
1296 1297	27 janvier	08 h 55	08 h 56	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé deux hélicoptères Mi-8 survolant Fojnica, et allant vers l'ouest. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Faible Basse
1298	27 janvier	09 h 18	09 h 19	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8, portant des bandes bleues et une croix rouge sur les côtés et le ventre, se dirigeant vers Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-ouest Faible Basse
1299	27 janvier	09 h 35	09 h 52	Une patrouille AWACS a établi un contact radar à 6 kilomètres de Posusje, l'appareil se dirigeant vers le nord. Un chasseur de l'OTAN envoyé en reconnaissance a établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8. Ce contact a été perdu à 10 kilomètres au sud-ouest de Gornj Vakuf. A 09 h 55, le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8 et un chasseur de l'OTAN quittant Prozor vers l'ouest. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Faible 150 noeuds
1300	27 janvier	10 h 00	10 h 04	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8 portant, sur les côtés et le ventre, des bandes bleues et une croix rouge, venant de Zenica, allant vers le sud-est. Peu après, le même hélicoptère a été observé rentrant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est, puis nord-ouest Faible Basse
1301	27 janvier	10 h 40	10 h 41	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un appareil Gazelle survolant Zvornik, se dirigeant vers le sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est 100 pieds Basse
1302	27 janvier	10 h 50	10 h 51	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8 portant, sur les côtés et le ventre, des bandes bleues et une croix rouge, venant de Zenica se dirigeant vers le sud-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Faible Basse
1303	27 janvier	11 h 15	11 h 16	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8 volant à 20 kilomètres à l'ouest de Vitez et atterrissant. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest, puis atterrissage Faible Basse

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1304	27 janvier	12 h 35	12 h 36	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-8 volant à 20 kilomètres de Vitez, qui a atterri. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest, puis atterrissage Faible Basse
1305	27 janvier	13 h 06	13 h 07	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8 portant, sur les côtés et sur le ventre, des bandes bleues et une croix rouge, qui se dirigeait vers Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest 200 pieds Basse
1306	27 janvier	13 h 30	13 h 47	Une patrouille AWACS a établi un contact radar avec un hélicoptère à 30 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka, qui se dirigeait vers le sud-ouest. Un chasseur de l'OTAN a enquêté, et a établi un contact visuel qui a été perdu à 35 kilomètres au nord-est de Knin. Ce vol non autorisé eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Faible Basse
1307	27 janvier	13 h 52	13 h 53	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8 portant, sur les côtés et sur le ventre, des bandes bleues et une croix rouge, venant de Zenica et allant vers l'est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est 200 pieds Basse
1308 1309	27 janvier	14 h 10	14 h 11	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé deux hélicoptères Mi-8 survolant Fojnica, allant vers l'ouest. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Faible Basse
1310	27 janvier	14 h 11	14 h 34	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-17 portant, sur les côtés et sur le ventre, des bandes bleues et une croix rouge (numéro d'immatriculation T9-HAG), venant de Zenica et allant vers l'est. Peu après, le même hélicoptère a été vu rentrant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est, puis nord-ouest 200 pieds Basse
1311	27 janvier	14 h 45	15 h 09	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8, à 20 kilomètres à l'ouest de Kiseljak. Le contact a été perdu près de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est 200 pieds Inconnue
1312	27 janvier	14 h 58	15 h 27	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-17 portant, sur les côtés et sur le ventre, des bandes bleues et une croix rouge (No T9-HAG), venant de Zenica et allant vers le sud-est. Le même appareil a été vu rentrant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest 200 pieds Basse
1313 1314	27 janvier	15 h 15	15 h 16	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé deux hélicoptères Mi-8 survolant Fojnica, allant vers l'ouest. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Faible Basse
1315	27 janvier	16 h 32	16 h 33	Les observateurs militaires des Nations Unies ont observé un hélicoptère blanc Mi-8 portant, sur les côtés et sur le ventre, des bandes bleues et une croix rouge, allant vers l'ouest, vers Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest 100 pieds Basse
1316	27 janvier	19 h 47	19 h 52	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel avec un hélicoptère Mi-8, à 22 kilomètres au nord de Posusje; le contact a été perdu à 20 kilomètres au sud-ouest de Gornji Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est Faible Basse
1317	27 janvier	21 h 36	22 h 11	Une patrouille AWACS a établi un contact avec un hélicoptère Mi-8, à 3 kilomètres au nord-ouest de Posusje, l'appareil se dirigeant vers le nord. Un chasseur de l'OTAN a enquêté et établi un contact visuel avec l'appareil; le contact a été perdu à 5 kilomètres au sud-ouest de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord 7 900 pieds 93 noeuds
1318	27 janvier	22 h 19	22 h 34	Une patrouille AWACS a établi un contact radar avec un hélicoptère Mi-8, à 6 kilomètres au sud-ouest de Gornji Vakuf, l'appareil se dirigeant vers le sud. Un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel. Le chasseur de l'OTAN a observé l'hélicoptère atterrissant à 3 kilomètres au sud-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud 10 000 pieds 105 noeuds